

Formation continue

Le triennat en cours venant à échéance le 31 décembre 2015, les obligations réglementaires ont été rappelées à plusieurs reprises aux avocats pour tenter d'éviter toute mauvaise surprise.

Pour le surplus, la réflexion sera entamée dès la rentrée judiciaire sur les thèmes suivants :

- Une uniformisation des contrôles opérés dans les différents ordres ;
- Une réflexion sur une sanction positive tel un label qui serait décerné aux avocats qui ont respecté leur obligation réglementaire ;
- La modification du système des activités préférentielles et la promotion de la spécialisation suite aux réflexions d'un atelier du congrès « Agissons ».

La commission poursuivra aussi l'examen de la note de la commission de droit européen, revue par la commission de déontologie, à propos d'une adaptation de notre réglementation en fonction de l'arrêt de la C.J.U.E. du 28 février 2013 à propos de celle des experts comptables portugais.

Stéphane Gothot, Administrateur
Xavier Van Gils, Administrateur